

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Délibération n°20231005DEL17

POLITIQUE DE LA VILLE

Convention de participation financière de la Métropole aux frais d'ingénierie liés à la refonte des Conventions locales d'application (CLA) du Contrat de Ville Métropolitain (CVM)

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

Afin de réduire les inégalités et écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, la Loi de programmation relative à la cohésion urbaine de 2014 a fait des Contrats de Ville la pierre angulaire de la politique de la ville. Initialement prévus de 2015 à 2020, les Contrats de Ville ont été prolongés de 2 ans.

Concernant la Ville de Bron, une Convention Locale d'Application (CLA) du Contrat de Ville a été adoptée en 2015, et concerne les deux quartiers prioritaires que sont Parilly et Terrailon. Cette CLA est la déclinaison locale du Contrat de Ville de La Métropole de Lyon délibéré en juillet 2015.

Les CLA communales, au même titre que le Contrat de Ville Métropolitain, doivent faire l'objet d'une réécriture pour l'année 2024. Le renouvellement des projets de territoire, attendu pour le début d'année 2024, dans des délais contraints, génère des besoins d'ingénierie supplémentaire en termes d'évaluation et de concertation pour définir les prochaines priorités.

À ce titre, la Métropole de Lyon propose de participer aux frais engagés au cours de l'année 2023.

La Ville a recruté en juillet 2023 une chargée de mission pour un surcroît d'activités de 6 mois afin de conduire ce travail. Les dépenses de personnel liés à ce poste, ainsi qu'une partie de ceux de sa responsable de service sont estimés à 25 000 €.

Compte-tenu des modalités de financements fixées par la Métropole, la Ville peut prétendre à une participation d'un montant de 20 000 € soit 80 % des dépenses.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de participation financière de la Métropole de Lyon aux frais d'ingénierie liés à la refonte des Conventions Locales d'Application (CLA) du Contrat de Ville Métropolitain (CVM).

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD